

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\*Travail\*Progrès  
-----

Décret n° 2010 - 800 du 31 décembre 2010  
portant nomination du directeur général, président du directoire  
de la société nationale des pétroles du Congo

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1-98 du 23 avril 1998 portant création de la société nationale des pétroles du Congo ;

Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;

Vu le décret n° 2003-100 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre des hydrocarbures ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2010-595 du 21 août 2010 portant approbation des statuts de la société nationale des pétroles du Congo.

En Conseil des ministres,

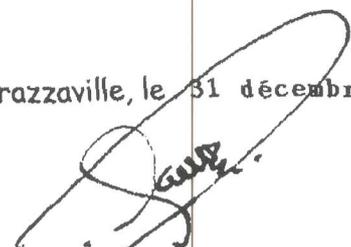
DECRETE :

Article premier : Monsieur Jérôme KOKO est nommé directeur général, président du directoire de la société nationale des pétroles du Congo.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Jérôme KOKO, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

2010-800

Fait à Brazzaville, le 31 décembre 2010

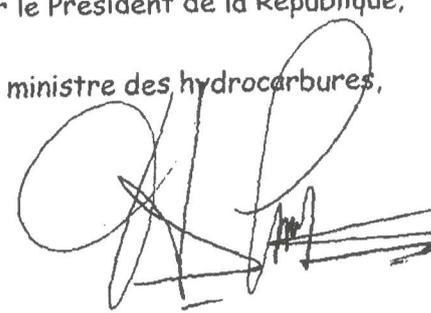


Denis SASSOU-N'GUESSO.-

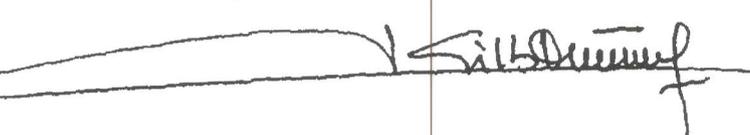
Par le Président de la République,

Le ministre des hydrocarbures,

Le ministre des finances, du budget  
et du portefeuille public,



André Raphaël LOEMBA.-



Gilbert ONDONGO.-